

Quel est le rôle du Maître d'Apprentissage ?



La fonction tutorale peut être partagée entre plusieurs salariés de l'entreprise.

Un maître d'apprentissage référent est désigné et assure la liaison avec le CFA. Le maître d'apprentissage encadre l'apprenti, détecte ses moments de doutes, l'encourage et le soutient.

Il contribue, en liaison avec le CFA, à l'acquisition par l'apprenti des compétences nécessaires à la qualification recherchée et au diplôme préparé. Responsable de l'évolution du jeune au quotidien, le maître d'apprentissage veille à sa bonne insertion et intégration dans l'entreprise. Il participe aux réunions pédagogiques organisées par le Centre de formation d'apprentis, et s'assure du bon déroulement de la formation, notamment par le biais du livret d'apprentissage.

Le maître d'apprentissage donne une appréciation sur les progrès réalisés par l'apprenti sur ce livret d'apprentissage,

l'apprenti y renseigne ce qu'il fait au quotidien en entreprise.

Dans le cadre de la certification en Contrôle en Cours de Formation (C.C.F) le maître d'apprentissage contribue avec le CFA, au cours de l'apprentissage, à attribuer une note sur les travaux réalisés par l'apprenti, prise en compte pour l'examen. Le CFA anime régulièrement la formation pédagogique des nouveaux maîtres d'apprentissage qu'il accompagne dans leur mission. Un maître d'apprentissage expérimenté peut se voir attribuer le titre de maître d'apprentissage confirmé (MAC).

Deux sessions de formation « Maître d'Apprentissage » sont mises en place au BTP CFA Manche.

Cette formation dure 3 jours non consécutifs :

- Session n°1 en 2017 : 15 novembre – 6 et 20 décembre
- Session n°2 en 2018 : 10 et 31 janvier – 21 février

[> Retrouvez ici le programme de cette formation](#)